FO

BNP PARIBAS
FACTOR

INFO SALARIÉS

RECONVERSION : VOS DROITS

Changer de métier, rester salarié

VOS DROITS CLÉS

Art. L.6324-1
Reconversion pour acquérir une qualification prévue par la loi ou des blocs de compétences.

Art. L.6324-3
En interne : contrat maintenu, rémunération sans modification, accord écrit obligatoire.

Art. L.6324-5
Pendant les actions : protection accidents du travail et maladies professionnelles.

✔ En externe, le contrat de travail est suspendu.

COMMENT ÇA MARCHE

Un accord écrit fixe les modalités et la durée.

Formation, savoir-faire en entreprise, validation des acquis.

Conseil en évolution professionnelle sur le temps de travail.

Externe : CDI ou CDD d'au moins six mois, avec essai.

Sans accord écrit, pas de période de reconversion.

CE QUE FO VÉRIFIE

Salaire et indemnités
Accord ou décision unilatérale : traiter l'écart de rémunération.

Négociation obligatoire
300 salariés et plus : une négociation est engagée.

✔ 50 à moins de 300 salariés avec délégué syndical : négociation si 10 % de l'effectif visé sur douze mois.

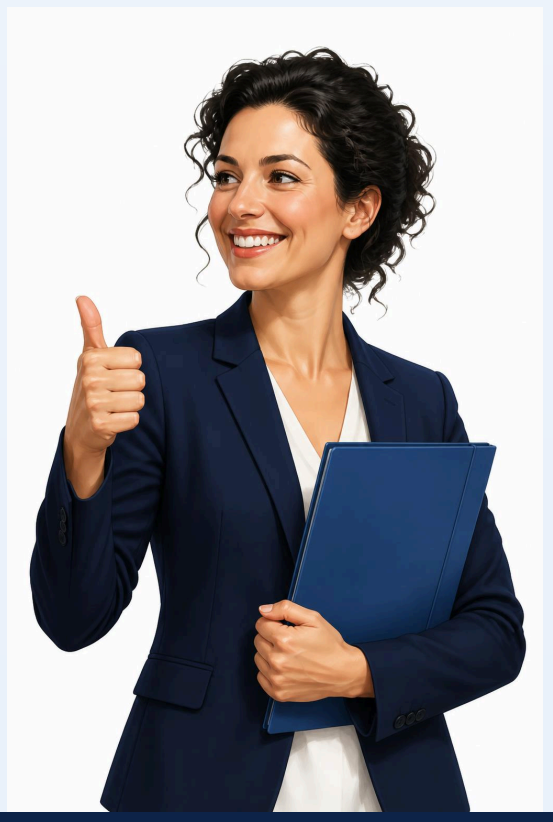
CHIFFRES CLÉS

CDD d'accueil, durée minimale	Un des seuils de négociation	50 à moins de 300 avec DS : délai
6 mois	300 salariés	3 mois

L'APP FO SUR VOTRE TÉLÉPHONE

iPhone
Scannez, puis dans Safari : Partager › Sur l'écran d'accueil

Android
Scannez, puis « Installer »



FO RESTE VIGILANT

Accord écrit, salaire maintenu en interne ; en externe, l'écart n'est pas forcément compensé.

Rejoignez FO : ensemble, nous défendons vos droits.
➜ Bulletin d'adhésion en ligne : scannez le QR code

Source : Code du travail, art. L.6324-1, L.6324-2, L.6324-3, L.6324-5, L.6324-9 (PISTE Légifrance, 12/11/2026).